

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 22 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DPE 1011 Réhabilitation du Collecteur de Clichy – Résiliation de deux marchés.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2014, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de signer une décision de résiliation du marché de travaux pour la réhabilitation du collecteur de Clichy - phase 1 (1^{er}), numéro 20121440007505 et du marché d'assistance au contrôle des travaux de réhabilitation du collecteur de Clichy amont (1^{er}), numéro 20121440007507 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINOU, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer une décision de résiliation du marché de travaux pour la réhabilitation du collecteur de Clichy - phase 1 (1^{er}), numéro 20121440007505.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer une décision de résiliation du marché d'assistance au contrôle des travaux de réhabilitation du collecteur de Clichy amont (1^{er}), numéro 20121440007507.